

# L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :  
[www.kefinafasso.com](http://www.kefinafasso.com)

*L'information qu'il vous faut!*



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 429 DU JEUDI 22 AVRIL 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Décès de Mamadou Sylla "Patronat"

P.2

# La Guinée rend hommage à un homme de paix et patriote



Edito à vue d'Aigle

## La CPI et le dossier du 28 Septembre

Du 20 au 22 avril 2026, le Procureur adjoint de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mame Mandiaye Niang, a séjourné en Guinée. Sans surprise, il s'est intéressé particulièrement au dossier sensible des événements du 28 septembre 2009. Selon lui, son institution continue toujours de privilégier le principe de complémentarité, laissant à la justice guinéenne la primauté de l'action. « Nous avons eu à tenir un certain nombre de discussions avec les autorités pour nous assurer que la phase d'appel va se tenir...

Documents administratifs P.4



**Le calvaire des Guinéens vivant en Espagne (Entretien)**

Injures sur les réseaux sociaux p.3



**Yama Segha et Maya condamnées à deux ans de prison, assortis de sursis**

Guinée P.4



**D'anciens ministres et hauts cadres distingués par le président Mamadi Doumbouya**

Vie de la nation P.3

**L'urgence du réel face aux mirages de la procédure**

Télimélé P.5

**Ismaël Baldé absent sur la liste de GMD pour les législatives**

Détention prolongée sans procès P.5  
**Me Salifou Béavogui s'insurge contre le cas d'un de ses clients**

Édito à vue d'aigle



La CPI et le dossier du 28 Septembre

Du 20 au 22 avril 2026, le Procureur adjoint de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mame Mandiaye Niang, a séjourné en Guinée. Sans surprise, il s'est intéressé particulièrement au dossier sensible des événements du 28 septembre 2009. Selon lui, son institution continue toujours de privilégier le principe de complémentarité, laissant à la justice guinéenne la primauté de l'action. « Nous avons eu à tenir un certain nombre de discussions avec les autorités pour nous assurer que la phase d'appel va se tenir. Il y a le deuxième volet du procès aussi qui vient de connaître d'autres développements. Nous avons parlé avec les autorités pour nous assurer que ce deuxième volet-là va se tenir », a confié le Procureur adjoint de la CPI, tout en sou-

lignant qu'il est important que les différentes phases soient tenues avec transparence, y compris dans les délais. Le 28 septembre 2009, l'on s'en souvient, la répression d'une manifestation pacifique des Forces vives de Guinée a fait, selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Il aura fallu 13 ans d'attente pour voir un procès s'ouvrir pour juger les onze accusés dans ce dossier criminel. C'était le 28 septembre 2022 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Après deux(2) ans de débats, cette juridiction présidée par Ibrahima Sory 2 Tounkara (actuel ministre de la Justice), après avoir requalifié les faits en crime contre l'humanité, a rendu le 31 juillet 2024 son verdict dans ce procès des événements tragiques du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun. Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba (décédé en détention le 25 mars dernier) a été condamné à 10 ans; Marcel Guilavogui à 18 ans; Blaise Gomou condamné à 15 ans; Mamadou Aliou Keïta à 11 ans; Paul Mansa Guilavogui à 10 ans. Claude PIVI (décédé en détention) a écopé de la réclusion criminelle, avec 25 ans de sûreté. Une grâce a par la suite été accordée au capitaine Moussa Dadis Camara. Une grâce qui, comme il fallait s'y attendre, a fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays et à l'international.

Tout porte à croire que la CPI n'est pas près de faire passer ce dossier au second plan. Aussi le suit-elle de très près pour rétablir pleinement et entièrement les victimes dans leurs droits.

Kéfina Diakité

La Guinée rend hommage à un homme de paix et patriote

La Guinée est en deuil. El Hadj Mamadou Sylla, communément appelé « Sylla Patronat » a tiré sa relevance dans la matinée du jeudi, 16 avril 2026, à Conakry, des suites de maladies. Opérateur économique devenu une grande figure politique, le défunt a reçu un hommage mérité à son domicile de Dixinn Bora, le jour du décès et les jours qui ont suivi jusqu'au dimanche, à l'occasion d'un symposium organisé par le gouvernement pour lui rendre un dernier hommage avant son enterrement à Boké, sa ville natale.



Décédé jeudi dernier à l'âge de 66 ans, El Hadj Mamadou Sylla, président du parti l'Union Démocratique de Guinée (UDG) et patron du groupe Futurlec Holding, a reçu un vibrant hommage. Les minutes qui ont suivi son décès, ont mobilisé du monde à son domicile. Parents, proches, amis, collègues du défunt sont venus lui témoigner sa générosité et son amour pour ses proches.

En première ligne, son frère El Hadj Demba Sylla, longtemps directeur général de son entreprise et vice-président de l'UDG, le parti politique qu'il a fondé. Inconsolable, ce dernier est revenu sur les derniers moments partagés avec Sylla Patronat avant son rappel à Dieu.

« Hier, comme les jours avant, on a travaillé, ceux qui savent un peu d'habitude, de 10h jusqu'à 17h sur tous les dossiers qu'on avait en instance, aussi bien entre nous ici qu'avec tous nos embranchements à l'intérieur du pays, et nous nous sommes partis aux environs de 17h et quelques que j'ai quitté mon bureau ici. C'est seulement vers 6h que son grand frère, El Hadj Malik Sylla, m'a appelé pour me dire, "mais oncle on est venu dans sa chambre, mais il ne se remue pas". Je dis, il ne se remue pas, ça veut dire quoi ? Après, il a dit non, il est mort. Donc, c'est comme ça, moi-même, j'ai appris. J'étais déjà à la maison à Tombolia », a-t-il raconté.

La mort de Sylla Patronat ne se limite pas seulement à une perte familiale. Elle touche aussi ses proches et collaborateurs et ceux qui ont côtoyé l'homme. « Pour la famille, vraiment, c'était un pilier parce qu'il s'est mis à la disposition de toute la famille. Dieu lui a donné les moyens, mais il a mis ces moyens-là à la disposition

Décès de Mamadou Sylla "Patronat"

de tous. Ici, il a créé une fondation. Lorsqu'on avait réfléchi, on a dit, bon, puisque souvent les activités génèrent, et comme la religion le dit, tout le monde le sait ici, la Zakat, il est l'un des premiers en Guinée à le payer de façon vraiment indifférente. Moi, en tant que père, et puis en tant que directeur, depuis plus de 20 ans, de toutes les sociétés que vous avez connues, mais aussi en tant que vice-président de ce parti, nous avons ardemment travaillé.

Franchement, comme nous sommes tous sous la souveraineté divine, nous disons que tout ce qui se fait, c'est la volonté de Dieu et nous nous en remettons », a ajouté Demba Sylla en pleurs.

Mouctar Khalissa, citoyen de Dixinn et voisin d'El Hadj Mamadou Sylla, est tombé sous le choc quand il a appris le décès de celui qui leur a offert une bibliothèque de son vivant.

« Il avait presque la moitié de l'histoire des régimes Conté, Condé, et j'en passe. Donc, perdre une telle personne, brutalement, c'est une partie de l'histoire que vous perdez. Je retiens de lui un homme très sage, parce que personnellement, nous, la famille Khalissa, nous sommes très touchés parce que la mosquée qui se trouve dans notre concession, c'est l'œuvre d'El Hadj Mamadou Sylla. M. Sylla, de par sa générosité, le début de chaque mois de Ramadan, il mettait des enveloppes pour des milliers de personnes, pour leur sounahakaty. Il le faisait pendant et le jour de la fête », a témoigné M. Khalissa qui laisse entendre qu'il avait prévu de rencontrer le défunt le jeudi de sa mort pour un problème personnel mais en vain.

« Je devais avoir une autre ren-

contre avec lui, pour discuter sur certaines choses. Et ça, je ne peux pas étaler ça ici, parce qu'il est déjà parti. Nous lui en serons très reconnaissants. Et que son âme repose en paix ».

A l'occasion du symposium organisé dimanche, 19 avril, la classe politique Guinéenne, s'est fait représenter par le Dr Faya Milimouno, ancien président du Bloc Libéral. Au nom de ses pairs, il a salué la mémoire d'un homme honnête dont le parcours inspire.

« Dans un pays où les opportunités sont souvent verrouillées, Il a démontré qu'un homme peut, par sa volonté, son intelligence, son audace, forcer les portes qui semblaient fermées. C'est un message puissant. C'est un message pour notre jeunesse. Un message pour notre peuple. Une voie libre dans un système figé. En politique, il n'a jamais été un homme formaté. Il n'a pas été de ceux qui définissent la politique comme l'art de tromper. Il ne parlait pas pour plaire. Il parlait pour affirmer la vérité, pour honorer la vérité », a témoigné cet acteur politique.

Sans langue de bois, le défunt Mamadou Sylla était l'un des rares politiques voire le seul à rester constant dans son témoignage concernant le dossier "Air Guinée" pour lequel d'ailleurs Cellou Dalein Diallo est poursuivi. Cette prise de position n'a jamais changé chez lui malgré les différents régimes.

« Nous avons dans notre pays un dossier qu'on peut aujourd'hui qualifier le dossier de la République, le dossier permanent, la vente de Air Guinée. Pour ceux qui en ont été témoins, et savent que celui qui en était le ministre des Transports était opposé qu'Air Guinée soit vendu à Mamadou Sylla. Mais sur ce dossier, il a montré sa grandeur d'âme. Car auraient été d'autres, il pouvait se taire. Mais il a toujours pris la parole pour affirmer la vérité. Donc, il n'a pas été de ceux qui jouent au revanchard et tout ça démontre la grandeur d'âme de monsieur Sylla. Il est donc resté fidèle à la vérité. Pour cela, disons-lui merci et souhaitons tous que son âme repose en paix! », a prié Dr Faya.

Feu El Hadj Mamadou Sylla repose désormais dans son village natal, dans la préfecture de Boké.

Samuel Demba. D



**Autorisation** N°299/PR/TPI/K/2018  
**Siège** : Quartier Bambeto, Secteur: Taryana, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée  
**E-mail** : laigleinfosgn@gmail.com  
**Tél:** (+224) 621 93 53 88  
**Fondateur & Administrateur Général** Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité  
**Tél.** +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53  
**Directeur de Publication:** Amadou Sadjo Diallo  
**Rédacteur en Chef:** Sékou Condé  
**Secrétaire Général de la Rédaction:** Samuel M'Bemba  
**Comité de Rédaction:** Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura  
**Stagiaire:** Mamadou Oury Bah  
**Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:** Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50  
**Chef PAO:** Ibrahima Bangoura  
**Imprimeur:** Alseny Camara 628066445  
**Imprimerie:** Imprimerie Lanyi  
**Distribution:** L'Aigle Infos/Maison du Livre  
**Mise en page:** CMP-GAMS 629106363  
**Photographe:** Moustapha Camara  
**Édité par** : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Justice internationale

## La CPI et le dossier du 28 Septembre



Du 20 au 22 avril 2026, le Procureur adjoint de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mame Mandiaye Niang, a séjourné en Guinée. Sans surprise, il s'est intéressé particulièrement au dossier sensible des événements du 28 septembre 2009. Selon lui, son institution continue toujours de privilégier le principe de complémentarité, laissant à la justice guinéenne la primauté de l'action. « Nous avons eu à tenir un certain nombre de discussions avec les autorités pour nous assurer que la phase d'appel va se tenir. Il y a le deuxième volet du procès aussi qui vient de connaître

d'autres développements. Nous avons parlé avec les autorités pour nous assurer que ce deuxième volet-là va se tenir », a confié le Procureur adjoint de la CPI, tout en soulignant qu'il est important que les différentes phases soient tenues avec transparence, y compris dans les délais. Le 28 septembre 2009, l'on s'en souvient, la répression d'une manifestation pacifique des Forces vives de Guinée a fait, selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Il aura fallu 13 ans d'attente pour voir un procès s'ouvrir pour juger les onze accusés dans ce dossier criminel. C'était le 28 septembre 2022 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Après deux(2) ans de débats, cette juridiction présidée par Ibrahim Sory 2 Tounkara (actuel ministre de la Justice), après avoir requalifié les faits en crime contre l'humanité, a rendu le 31 juillet 2024 son verdict dans ce procès des événements tragiques

du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun. Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba (décédé en détention le 25 mars dernier) a été condamné à 10 ans; Marcel Guilavogui à 18 ans; Blaise Gomou condamné à 15 ans; Mamadou Aliou Keïta à 11 ans; Paul Mansa Guilavogui à 10 ans. Claude PIVI (décédé en détention) a écopé de la réclusion criminelle, avec 25 ans de sûreté. Une grâce a par la suite été accordée au capitaine Moussa Dadis Camara. Une grâce qui, comme il fallait s'y attendre, a fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays et à l'international.

Tout porte à croire que la CPI n'est pas près de faire passer ce dossier au second plan. Aussi le suit-elle de très près pour rétablir pleinement et entièrement les victimes dans leurs droits.

### Kèfina Diakité

homme devant elle, et je criais son nom. Je me suis sentie humiliée, choquée. J'ai aussi dit qu'elle était sous l'effet de la drogue. J'ai dit également, qu'elle était venue pleurer chez moi lorsqu'une artiste a fait le concert sur l'hymne national de la Guinée.

À la suite des débats et plaidoiries, le tribunal a déclaré Maya et Yama coupables des faits de : « production, diffusion et mise à disposition de données de nature à troubler l'ordre public, la sécurité publique et atteinte à la dignité humaine par le biais d'un système informatique ».

Par conséquent, le tribunal les a condamnées à deux ans de prison assortis de sursis et au paiement d'une amende de 40 millions de francs guinéens, chacune.

Au sortir de l'audience, Me Paul Yomba Kourouma, avocat de Maya Kaba, se dit satisfait du verdict.

« Elles prendront désormais attention parce que ça pourrait tomber ou se rajouter à la peine. Elles encourront si elles retremperont dans la même situation.

Mais je crois qu'au nom de la réconciliation aussi, telle que nous l'avons voulu, notre joie d'ailleurs, c'est de voir les deux qui se sont tenues la main pour paraître devant le président. Toutes ont coulé des larmes pour s'être vraiment attaquées, alors qu'amicalement ça pouvait l'être », a rappelé Me Paul Yomba Kourouma.

### Samuel Demba. D

Vie de la nation

## L'urgence du réel face aux mirages de la procédure



La semaine du 16 au 22 avril 2026 s'achève sur une note de lucidité nécessaire pour la République. Alors que les dossiers judiciaires s'empilent et que les joutes procédurales occupent les prétoires, le pays réel, lui, continue de se battre contre les vents contraires d'une économie asphyxiée et d'une sécurité de proximité en déshérence.

### La Sécurité : Le réveil brutal des quartiers

L'actualité de ces sept derniers jours a cruellement rappelé que la paix sociale ne se décrète pas seulement dans les états-majors. Elle se construit dans chaque « carré », dans chaque secteur. Le constat est amer : l'abandon de la vigilance citoyenne, jadis pilier de notre structure sociale, a laissé le champ libre à une criminalité hybride. Des jeunes « sans adresse », se faisant passer pour des prestataires de services informels, terrorisent désormais nos familles. Ces prédateurs de l'ombre, parfois venus d'ailleurs pour trouver refuge dans l'anonymat de nos quartiers mal éclairés, profitent de la démission de certains chefs de secteurs. La sécurité nationale n'est pas un concept abstrait ; elle commence par savoir qui dort sous quel toit. La Refondation doit impérativement redonner aux autorités de base les moyens - et l'obligation - de contrôler leur territoire.

### Économie : Le paradoxe du coffre vide

Sur le plan macroéconomique, la Guinée affiche une résilience qui force l'admiration face au chaos mondial. Malgré l'embrasement du Moyen-Orient qui fragilise les routes commerciales, les grands chantiers nationaux tiennent la cadence. Pourtant, un grain de sable paralyse tout l'engrenage : la raréfaction des billets de banque.

C'est le grand paradoxe de

cette fin d'avril : une nation qui construit son futur à coup de milliards mais qui peine à trouver des coupures de 20 000 GNF pour faire bouillir la marmite. Cette paralysie monétaire frappe de plein fouet nos « Amazones des marchés », ces femmes courageuses que nous avons célébrées cette semaine. Elles sont les premières victimes de cette déconnexion entre la croissance projetée et la liquidité quotidienne. Sans cash, le petit commerce meurt, et avec lui, le dernier filet de sécurité des familles guinéennes.

### AGEPI : La gestion par l'exemple

Dans ce tumulte, une lueur d'intégrité brille au sein de la corporation médiatique. Face à la médiation de la DGE concernant les subventions des législatives, le bureau légitime de l'AGEPI a posé un acte qui devrait inspirer bien des gestionnaires publics. En pleine bataille judiciaire suite à l'appel dilatoire du camp sortant, Monsieur Mamadou Aliou Diakité a tranché : **les charges sociales d'abord.**

Prioriser le loyer du siège et les salaires de la secrétaire avant toute répartition de « gâteau » n'est pas seulement un acte de gestion, c'est une déclaration de principes. Cela prouve que la légitimité ne se trouve pas dans l'usurpation de titres, mais dans la responsabilité envers ses employés et ses institutions. L'appel déposé par les « patrons SDF » ne pourra jamais effacer cette supériorité morale : un vrai leader protège son toit et son personnel avant de compter son profit.

### Conclusion : Le temps de l'action de proximité

En refermant cette semaine, l'urgence est claire. L'État doit réinjecter de la liquidité dans les circuits bancaires pour libérer l'économie réelle, et chaque citoyen doit réinjecter de la vigilance dans son voisinage pour sécuriser son foyer.

La boussole de la transition ne doit pas seulement indiquer les grands sommets ; elle doit pointer vers le marché, vers le carré et vers la dignité du travailleur. C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que la cadence de la refondation sera celle du peuple tout entier.

### Kèfina Diakité

Injures sur les réseaux sociaux

## Yama Segha et Maya condamnées à deux ans de prison, assortis de sursis

C'est un des procès les plus médiatisés ces derniers temps en Guinée. **Affaire Yama Séga et Maya La solution éclatée sur les réseaux sociaux, a trouvé sa chute dans les juridictions. Ces deux dames bien connues du grand public à travers ce qu'elles font comme activité mais aussi par leur amitié apparente sur Méta ont secoué le pays.**



longue date. J'avoue que je me suis sentie attaquée dans son live, très humiliée. J'ai fait un post dans la journée du dimanche. Ce post l'a aussi poussée à répliquer. Elle a tenu des propos que je ne peux pas répéter. Malheureusement, on se retrouve dans une situation difficile », explique-t-elle.

Elle poursuit : « Quand on parle de chirurgie esthétique en Guinée dans le monde artistique, c'est moi. Je suis la première à le faire. Je me suis dit que mon amie s'adresse à moi. On était en guerre froide. J'ai mis une distance de sécurité entre elle et moi. Si tu es d'accord avec quelqu'un, quand il se lève contre toi, il faut te lever aussi. En faisant cette sortie, je pensais qu'elle allait arrêter. » Consciente des conséquences de ses actes, Yama Segha avoue qu'elle est la perdante dans cette confrontation : « Je demande pardon à la population guinéenne. »

À sa suite, Mariam Kaba « Maya la Solution », s'est prêtée à son tour, aux questions du tribunal. L'influenceuse soutient qu'elle n'avait pas l'intention d'offenser Yama Segha dans ses sorties sur ses pages réseaux sociaux. « Elle a dit que quand nous sommes allés à Kankan, elle a dit que j'ai couché avec un

Elles sont poursuivies par l'Etat guinéen pour des faits de : « production, diffusion et mise à disposition de données de nature à troubler l'ordre public, la sécurité publique et atteinte à la dignité humaine par le biais d'un système informatique ».

Après quelques jours passés en audition à la l'OPROGEM, les deux mises en cause ont été présentées devant le tribunal de première instance de Mafanco.

Devant la barre, à tour de rôle, Mariam Bah alias Yama Segha, a livré sa version des faits. L'artiste chanteuse a déclaré devant le tribunal avoir été touchée au point de se sentir humiliée par les attaques de sa collègue.

« Maya Kaba est une amie de

INTERVIEW

Documents administratifs

## Le calvaire des Guinéens vivant en Espagne



Le calvaire des Guinéens à l'étranger est loin d'être fini. Nos compatriotes vivant en Espagne sont confrontés à un problème de documents administratifs. Face à cette détresse, Amadou Mouctar Sow et ses frères, demandent l'implication du président de la République, Mamadi Doumbouya pour les aider à sortir de cette situation.

**L'Aigleinfos : Parlez-nous des difficultés que vous rencontrez actuellement en Espagne ?**

**Amadou Mouctar Sow :** On a de sérieux problèmes au niveau de l'ambassade. Quand on demande des casiers judiciaires, extraits de naissance numérisé ou n'importe quel

autre document, c'est difficile de les obtenir. Il faut attendre des mois et des mois pour recevoir ce papier-là. Et quand tu le reçois, des fois même c'est expiré. Par exemple j'ai eu un cas pareil. Quand j'ai demandé mon attestation de mariage, c'est après cinq mois que je l'ai reçu mais c'était déjà expiré. Alors qu'ici, quand les Espagnols te demandent de les fournir un document dans un mois ou bien une semaine, il faut que tu respectes ce délai. Au niveau du regroupement familial aussi quand les Espagnols nous disent d'emmener nos familles, l'ambassade ne nous délivre pas les papiers à temps et quand tu appelles au pays de t'aider à avoir ce papier-là, ils demandent le visa. En plus de ça, ça traîne.

**L'Aigleinfos : Est-ce que les ressortissants des autres pays africains ou d'autres continents sont confrontés à ce genre de situation ?**

**Amadou Mouctar Sow :** C'est seulement nous qui avons des problèmes de papiers ici, sinon nos amis subsahariens n'ont aucun problème. Eux, leur problème, c'est une semaine à 10 jours maximum. Que ça soit leurs passeports ou les autres petits papiers, c'est rapide.

**L'Aigleinfos : Quelles sont les démarches que vous avez engagées pour résoudre votre problème ?**

**Amadou Mouctar Sow :** Chacun gère son cas de façon individuelle. En plus ils nous demandent assez d'argent mais au moins si c'était aussi rapide de recevoir ces documents, il n'y a aucun problème pour ça. Mais on a honte vraiment d'être exposés de la sorte.

**L'Aigleinfos : Est-ce que vous avez interpellé le ministre Morissanda Kouyaté par rapport à votre situation ?**

**Amadou Mouctar Sow :** Nous demandons au président Mamadi Doumbouya de nous aider, au ministre des

Affaires étrangères Dr Morissanda Kouyaté de nous aider aussi, pardon, aider à recevoir nos casiers judiciaires. Et au niveau du regroupement familial.

**L'Aigleinfos : Est-ce que vous êtes menacés d'expulsion si vous ne présentez ces documents administratifs aux autorités espagnoles ?**

**Amadou Mouctar Sow :** On n'a pas de problème. Les Espagnols nous reçoivent très bien. C'est au niveau de notre ambassade où se trouvent tous les problèmes des Guinéens. Sinon, les Espagnols nous respectent ici. Moi, je n'ai pas eu de difficultés avec eux. Ils m'ont reçu, m'ont donné leur résidence, accepté d'emmener ma famille et en même temps, je travaille. Mais avant que je reçoive ma résidence, j'ai même payé la légalisation de mon mariage pour que je puisse emmener ma famille. J'étais obligé aussi de payer le billet d'avion aller-retour, et vous savez combien de fois ça coûte trop cher surtout si tu n'es pas prêt pour aller au pays.

C'est Dieu seulement qui nous sauve ici. J'ai des frères ici qui veulent obtenir coûte que coûte, leurs casiers judiciaires

parce que l'Espagne veut donner des papiers aux migrants qui sont là depuis cinq mois ou plus. Mais si ce n'est pas délivré à temps, c'est tout un problème. Ils n'auront pas de résidence ici.

**L'Aigleinfos : Vous avez un président des Guinéens vivant en Espagne. Est-ce que vous l'avez informé, et qu'est-ce qu'il a dit ou fait ?**

**Amadou Mouctar Sow :** J'ai migré en Espagne depuis 2017, et je suis à Madrid. Mais je n'ai pas vu un président des Guinéens. Mais ils savent ce qui nous fait mal. Parce qu'avant, nous, on grevait mais ça n'a rien donné. Donc ils sont au courant.

**L'Aigleinfos :** Merci à Amadou Mouctar Sow, ressortissant guinéen vivant en Espagne !

**Amadou Mouctar Sow :** Merci à vous !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Justice internationale

## Ce que la CPI attend des autorités guinéennes

**Le Procureur adjoint de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mame Mandiaye Niang, a effectué du 20 au 22 avril 2026 une visite en Guinée. Son dernier voyage au pays de Mamadi Doumbouya remonte à cinq mois.**

Il faut dire que cette visite intervient à un moment des interrogations se multiplient au sujet de la longue attente de l'ouverture du procès en appel des événements du 28 septembre 2009. Sans oublier le décès, le 25 mars dernier, du commandant Aboubacar Sidiki Diakité, un des accusés dans cette affaire.

Le procureur général adjoint de la Cour Pénale internationale a par ailleurs indiqué que malgré ce dernier développement, son institution continue de privilégier le principe de complémentarité, laissant à la justice guinéenne la primauté de l'action tout en gardant un œil vigilant sur le calendrier.

Aux autorités guinéennes, Mame Mandiaye Niang a réitéré les attentes de la CPI, conformément au mémorandum d'accord signé en 2022. « Nous avons eu à tenir un certain nombre de discussions avec les autorités pour nous

assurer que la phase d'appel va se tenir. Il y a le deuxième volet du procès aussi qui vient de connaître d'autres développements. Nous avons parlé avec les autorités pour nous assurer que ce deuxième volet-là va se tenir », a-t-il fait savoir. En dépit des obstacles logistiques ou des imprévus procéduraux, le parquet de La Haye insiste sur la nécessité de fixer des échéances claires. Pour la CPI, il est important de maintenir une dynamique constante et transparente. « Il est important que les différentes phases soient tenues avec transparence, y compris dans les délais(...) », indique M. Niang, ajoutant que la CPI attend à ce que la Guinée soit à la mesure de ses responsabilités, apprend-on du site d'informations Africaguinee.com.

Synthèse d'ASD

Guinée

## D'anciens ministres et hauts cadres distingués par le président Mamadi Doumbouya

**Le Président de la République, Mamadi Doumbouya, a élevé mercredi 22 avril 2026 plusieurs hauts cadres de l'administration au sein des ordres nationaux. Une façon pour lui de saluer des carrières dévouées à la paix, au rayonnement diplomatique de la Guinée et à la consolidation de l'État de droit.**



En guise de récompense pour les services rendus à la Nation dans le cadre de la préservation de la paix, du renforcement des relations diplomatiques, d'anciens ministres et de hauts cadres ont été distingués par le locataire du Palais Mohammed V. **Grade de Commandeur dans l'Ordre National du Colatier**

- S.E. Dr. Morissanda Kouyaté, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Afri-

caine et des Guinéens établis à l'Étranger.

- S.E. Mahawa Bangoura, ancienne Ministre des Affaires Étrangères.
- S.E. Alexandre Cécé Loua, ancien Ministre des Affaires Étrangères.
- S.E. Goyo Zoumanigui, ancien Ministre des Affaires Étrangères.
- S.E. Fatoumata Kaba Sidi-bé, ancienne Ministre des Affaires Étrangères.
- S.E. Boubacar Diallo, Ambassadeur et ancien Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères.
- S.E. Mohamed Ali Thiam, Ambassadeur et ancien Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères.
- S.E. Mamadou Falilou Bah, Ambassadeur et ancien Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères.
- S.E. Ali Diané, Ambassadeur et ancien Secrétaire Gé-

néral du Ministère des Affaires Étrangères.

- S.E. Ahmed Tidiane Sacko, Ambassadeur et ancien Chef de Cabinet du Ministère des Affaires Étrangères.
  - S.E. Ousmane Diao Baldé, Ambassadeur et ancien Conseiller Principal du Ministère des Affaires Étrangères.
  - S.E. Cheikh Ahmed Tidiane Camara, Ambassadeur.
  - S.E. Aminata Koita, Ambassadeur.
  - S.E. Mamadi Traoré, Ambassadeur.
  - Feu Lamarana Diallo (à titre posthume), ancien Ministre des Affaires Étrangères.
  - Grade d'Officier**
  - Ambassadeur Abdoulaye Youla, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères.
  - Ambassadeur Mamadou Saïtiou Barry, Directeur Général des Guinéens établis à l'Étranger.
  - Ambassadeur Boïnan Fanguamou, Directeur Général des Relations Bilatérales. Distinction honorifique : Ordre National du Mérite
  - Grade de Commandeur**
  - M. Yaya Kairaba Kaba, ancien Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.
- Synthèse de Mamadou Oury**

Mamou

## Un patient mortellement poignardé à l'hôpital régional

Selon le site *Africaguinee.com*, un événement tragique s'est produit dans la soirée du mardi 21 avril 2026, au sein de l'hôpital régional de Mamou. Un patient, alité pour des soins, aurait été mortellement poignardé dans sa chambre alors qu'il se trouvait seul. Une enquête a été ouverte.



D'après toujours le site d'informations, la victime identifiée sous le nom de M. Keinda, était un peintre de profession bien connu dans la localité. Souffrant d'une tuberculose osseuse, son état de santé connaissait pourtant une amélioration progressive avant cette agression fatale.

Les faits se seraient déroulés aux environs de 20 heures. L'assaillant aurait agi alors que l'épouse du malade s'était absentée pour accomplir la prière. C'est à son retour qu'elle a consta-

té les faits. Thierno Amadou Barry, président du conseil de quartier de Tambassa et proche de la victime raconte : « On est tous inquiets à l'heure où je vous parle. C'est quand les gens sont sortis pour la prière qu'il a été poignardé. À leur retour, ils ont constaté ce drame ; il était déjà mort. C'est difficile pour moi de décrire la situation. Je connaissais bien ce monsieur, nous avons grandi ensemble. C'était un peintre de profession, marié et père de plusieurs enfants. Sa santé commençait à aller très bien. Maintenant, nous atten-

ons les résultats de l'enquête pour savoir qui a fait ça », explique ce proche de la victime.

L'Association des peintres de Mamou a été affectée par ce drame qui emporte un des leurs. Par solidarité et en signe de deuil, aucun ouvrier n'a repris les pinceaux ce mercredi.

« Quand on a appris la mauvaise nouvelle, on s'est rendu à l'hôpital, mais nous n'avons pas encore d'informations réelles. Personne d'entre nous n'a travaillé aujourd'hui. Nous attendons à notre base que l'enquête élucide la cause et les circonstances de sa mort », a confié Ibrahima Bah, membre de l'association.

Pour l'heure, le mystère reste entier sur l'identité et les motivations du meurtrier. Contactés, les responsables de l'hôpital régional, encore sous le choc, n'ont pas souhaité s'exprimer. Du côté des services de sécurité et des officiers de police judiciaire (OPJ), le mot d'ordre est la réserve, invoquant le secret de l'instruction pour ne pas compromettre les recherches en cours, rapporte *Africaguinee.com*.

### Synthèse d'ASD

emprisonné, sans être ni jugé, ni libéré.

En avril 2025, face à l'immobilisme de l'administration, Me Béavogui dit avoir engagé un référé pénal. Le juge avait alors constaté la disparition des pièces et ordonné leur reconstitution, conformément aux articles 690 à 693 du Code de procédure pénale. Un an plus tard, rien n'a bougé, et le dossier reste au point mort.

« Le dossier reste au point zéro. Mon client meurt à petit feu en prison au mépris de ses droits. On l'oblige à purger une peine pour laquelle il n'a jamais été condamné », fait savoir l'avocat.

« Je ne jette l'anathème sur personne, mais je fais un constat amer qui me révolte. Qui a fait disparaître le dossier ? Pourquoi ce jeune homme ne peut-il pas être jugé ? Nous continuerons de nous battre pour que justice soit rendue et qu'il soit jugé ou qu'il soit libéré », martèle Me Salifou Béavogui, avocat au barreau de Guinée. Affaire à suivre.

### Mamadou Oury

Forces armées guinéennes

## Un nouvel organe stratégique créé par le président Mamadi Doumbouya

Dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la République, Mamadi Doumbouya a créé cette semaine une nouvelle structure stratégique: le Commandement des Opérations Spéciales (COS). Objectif : centraliser et optimiser l'emploi des unités d'élite du pays face aux nouveaux enjeux sécuritaires.



Le COS est placé sous l'autorité directe du Chef d'État-major général des armées et dépourvu de personnalité juridique propre. Il agit selon les orientations du Président de la République. L'article 5 du décret indique que le COS est constitué par prélèvement au sein de toutes les composantes de la défense et de la sécurité : l'Armée de Terre, de l'Air, la Marine, la Gendarmerie et la Police nationale. Le COS est notamment chargé de : planifier, préparer et conduire des opérations spéciales à haute valeur stratégique ; lutter contre le terrorisme et les menaces asymétriques ; renforcer la capacité d'anticipation et de réaction des forces de dé-

fense. Le COS est aussi chargé de la collecte, l'exploitation, l'analyse, la coordination et la diffusion du renseignement d'intérêt opérationnel.

Ce dispositif de coordination comprend : le Groupement des Forces Spéciales (GFS) ; le Bataillon des Troupes Aéroportées (BATA) ; le Groupement des Forces d'Intervention Rapide (GFIR) ; le Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) ; le Groupement d'Intervention de la Police Nationale (GIPN) ; les fusiliers commandos de l'Air et les fusiliers marins commandos. Selon le décret, la direction du COS sera assurée par un officier général ou un colonel titulaire du brevet de l'école de guerre et justifier d'au moins cinq années d'expérience dans les opérations spéciales.

« Le COS n'a pas vocation à se substituer aux forces existantes. Il constitue un dispositif de coordination visant à optimiser l'emploi des capacités opérationnelles des unités d'élite », indique le décret de création du COS. Synthèse de Kéfina Diakité

Télimélé

## Ismaël Baldé absent sur la liste de GMD pour les législatives



L'absence du nom de Ismaël Baldé sur la liste de GMD pour les législatives indigné la population. Après la validation des listes des candidats pour les législatives par la direction générale des élections, celles de la préfecture de Télimélé indignent plus d'un, à cause de l'absence du nom du jeune ISMAEL BALDE dans la liste de Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).

Ce jeune dynamique a mouillé le maillot pour le soutien et la victoire de ce parti à Télimélé. Pour les uns c'est une trahi-

son, pour d'autres c'est décevant de ne pas voir le nom de ce jeune qui est proche de la population et qui suscite beaucoup d'espoir pour le développement de la préfecture. C'est pourquoi beaucoup demandent son introduction dans la liste parce qu'il a le soutien de la jeunesse, il incarne l'esprit de développement et il a l'amour de la préfecture. Pour la tête de liste, Dr Diao Baldé incarne toutes les qualités pour être présenté.

### Sékou Condé

Détention prolongée sans procès

## Me Salifou Béavogui s'insurge contre le cas d'un de ses clients



Alphonse Kamano, alias "Alasko", et ses coaccusés Oumar Diallo Freeman et Mohamed Soumah "Passi", sont détenus, sans jugement, à la prison civile de Coyah depuis le 6 février 2019. Une situation que dénonce leur avocat, Me Salifou Béavogui, qui espérait enfin l'ouverture d'un procès lors de la session actuelle du tribunal criminel de Coyah.

A sa grande surprise, Me Salifou Béavogui a découvert que le dossier de ses clients n'avait pas été programmé. Parlant du cas d'Alphonse Kamano, il a rappelé que ce dernier a été transféré de prison en prison, de Boké à Kindia, avant de revenir à Coyah.

« Ma surprise est grande et se transforme en une véritable inquiétude face à la violation du droit imprescriptible de tout citoyen à être jugé dans un délai raisonnable », dénonce Me

Salifou Béavogui, tout en rappelant qu'avant la réforme du Code de procédure pénale en 2016, les crimes étaient jugés par les cours d'assises, une procédure lourde et lente qui entraînait des détentions prolongées. Selon lui, le législateur a depuis confié la compétence criminelle aux tribunaux de première instance pour rapprocher la justice des justiciables et désengorger les prisons.

Depuis février 2019, soit sept ans, l'accusé Alphonse est

Secteur de la téléphonie

## Le syndicat de la société Areeba Guinée monte au créneau et interpelle

**Le capital d'Areeba Guinée est désormais détenu, à 100%, par l'Etat guinéen. Mais force est de constater que cette société de téléphonie fait face à des difficultés de toutes sortes : perte massive d'abonnés, fuite des talents, incertitudes sur l'avenir... Cécé Jérôme Haba est le premier secrétaire de la délégation syndicale. Dans une interview accordée à Africaguinee.com, il interpelle les autorités sur cette situation.**



« Depuis que nous sommes dans cette phase transitionnelle MTN-Areeba Guinée, nous avons adressé pas moins d'une quinzaine de courriers aux autorités, notamment au ministère de l'Économie et des Finances.

Aujourd'hui, M. Mourana Soumah est au ministère de l'Économie numérique. Lorsqu'il était à l'Économie et des Finances, il était davantage à l'écoute. Nous avons tenu deux réunions avec lui dans ce sens, ainsi qu'avec son équipe. Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe au ministère de l'Économie et des Finances, nous avons écrit une première fois. Mais il n'y a même pas eu d'accusé de réception. Nous avons la décharge, mais aucun retour de la part de l'autorité.

Pourtant, depuis le décret de Son Excellence le Président de la République, Mamadi Doumbouya, en date du 11 décembre 2025, annonçant la détention intégrale du capital social d'Areeba Guinée par l'État, et érigeant l'entreprise en société publique, une société d'actifs publics, nous sommes censés relever du portefeuille de l'État, en attendant d'autres décisions. Dans ce cadre, lorsque

des questions se posent, nous nous adressons à la tutelle technique et à la tutelle économique. La tutelle économique, c'est bien évidemment le ministère de l'Économie et des Finances.

Mais nous constatons une certaine lourdeur à ce niveau. Nous avons le sentiment de ne pas encore avoir d'interlocuteur. Peut-être que cela prend du temps, mais nous espérons que Madame la ministre nous écoutera et prendra cette situation à cœur, car nous sommes des travailleurs guinéens. Notre situation se dégrade progressivement. Il ne faudrait pas que les autorités prennent l'habitude d'attendre que les entreprises soient à l'agonie pour intervenir.

Aujourd'hui, nous ne sommes peut-être pas encore à ce stade, mais nous sommes sous assistance, et cette situation pourrait basculer à tout moment. Tout Guinéen le sait. À Areeba Guinée, nous n'avons plus le souffle que nous avions auparavant. Nous avons maigri, et nous continuons de maigrir. Chaque jour, le réseau se détériore. Chaque jour, des abonnés quittent Areeba. Au-

jourd'hui, on parle de faire appel à un partenaire technique. Mais qu'allons-nous lui remettre ? Si nous sommes passés de près de 4 millions d'abonnés à moins de 2 millions aujourd'hui, ce n'est pas sérieux.

Ce n'est pas bon pour notre image. Lorsqu'on veut confier une entreprise à un partenaire, il faut qu'elle soit en bon état. Plus les autorités tardent à prendre une décision pour le redressement ou la continuité d'Areeba Guinée, plus l'entreprise, qui pourrait servir d'outil de négociation, se détériore. Si nous avons lancé cet appel, c'est pour éviter que la situation ne se dégrade davantage. Il ne faut pas attendre que tout s'effondre pour réagir. Areeba a encore un peu de vie, et c'est maintenant qu'il faut intervenir pour lui redonner un nouveau souffle. Nous continuerons d'interpeller les autorités, quitte à changer de stratégie. Il est important que chaque acteur prenne ses responsabilités : les ministères en charge du secteur, ceux de l'économie, mais aussi les institutions comme l'ARPT.

Areeba est désormais un bien public. À ce titre, sa situation doit concerner tout le monde. L'entreprise peut retrouver sa place d'antan, mais cela nécessite un engagement collectif. Aujourd'hui, dans le secteur des télécommunications, les Guinéens ne tirent pratiquement aucun bénéfice direct. À l'époque où Areeba était en forme, l'État détenait 25 %. Aujourd'hui, il en détient 100 %, mais l'entreprise est en difficulté. Pendant ce temps, le marché est dominé par une autre société qui n'appartient pas à l'État. Les revenus pour la Guinée se limitent

soin de faire la queue devant un guichet automatique vide. L'argent circule de téléphone à téléphone, de compte à compte, sans interruption.

**b) Inclusion Financière** : Le numérique permet aux citoyens éloignés des agences bancaires d'accéder à des services financiers de base.  
**c) Transparence et Crédibilité** : Pour un entrepreneur ou un éditeur de presse, disposer d'un historique de transactions numériques renforce la crédibilité face aux institutions de crédit et aux partenaires internationaux.  
**d) Fluidité Commerciale** : À Madina, le paiement instantané permettrait de valider des commandes sans attendre le comptage manuel et risqué de millions de GNF.  
**3- Les Obstacles Réels : Le Mur de l'Infrastructure**

On ne décrète pas la révolution numérique ; on l'organise. **En Guinée, trois freins majeurs doivent être levés :**

**-La fracture numérique** : Sans une connexion Internet stable

essentiellement aux taxes, sans véritable participation aux bénéfices. Il est donc important, pour l'État guinéen, de considérer Areeba aussi comme une question d'intérêt et d'orgueil national. Ce n'est pas un cri de cœur, mais un appel à la responsabilité. », a confié Cécé Jérôme Haba à Africaguinee.com. A la question de savoir ce qui a changé concrètement depuis que l'acte d'achat de MTN et d'Areeba a été officialisé, il a répondu : « Lorsqu'on parle de l'acte d'achat, il faut distinguer deux étapes. La première remonte au 30 décembre 2024, lorsque MTN Group et l'État guinéen ont annoncé la cession, pour un franc symbolique, des 75 % de parts détenues par MTN. À l'issue de cette opération, l'État détenait 87,5 % du capital. La seconde étape est intervenue en décembre 2025, avec le décret du Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, qui a consacré la détention de 100 % du capital d'Areeba Guinée par l'État.

Entre ces deux étapes, des changements sont intervenus. D'abord, MTN a décidé de se retirer totalement de l'opération. Plusieurs cadres, notamment des directeurs, ont quitté la société. À ce moment, seul le directeur général, représentant de MTN, était resté pour assurer la transition avec l'État. Mais cette phase transitoire n'a pas produit les résultats escomptés. C'est ce qui a conduit, en décembre 2025, à la signature du décret mettant fin à cette transition et actant le départ définitif et immédiat de MTN Group de Guinée.

Depuis lors, l'ancien directeur général n'est plus en poste. Entretiens, nous avons salué une première initiative du ministre Mourana Soumah, qui a procédé à la nomination d'un directeur général par intérim pour assurer la continuité des opérations. Cependant, il faut reconnaître que la société a aujourd'hui besoin de plus que cela. Elle a besoin d'un véritable renouveau. Il est essentiel de clarifier son statut

réel. C'est pourquoi nous interpellons les autorités au plus haut niveau afin qu'elles définissent clairement l'orientation à donner à Areeba Guinée, notamment en ce qui concerne l'éventuelle entrée de nouveaux partenaires.

Dans la réalité, on peut invoquer un sursaut national ou un sentiment d'orgueil national, mais il est important que cela s'accompagne de décisions concrètes et structurantes pour l'avenir de la société. Mais quelle est la réalité du terrain ? Dans le secteur des télécommunications, il est difficile pour un seul acteur de réussir durablement. Même un État, à lui seul, ne peut pas assurer la gestion efficace d'une société performante dans ce domaine.

L'État ne peut pas, seul, gérer une entreprise de télécommunications. Il est indispensable de nouer des partenariats avec de grandes firmes expérimentées, afin de partager le capital et bénéficier d'un savoir-faire technique et managérial. Pourquoi ne pas associer également des investisseurs nationaux au capital ? Cependant, il est crucial de disposer d'un partenaire technique et financier de référence pour conduire efficacement la société. L'État peut rester actionnaire, mais idéalement sans être majoritaire.

Prenons des exemples : en France, l'État ne détient pas 30 % des parts d'Orange. Au Sénégal, l'État n'est pas majoritaire dans Sonatel. Ces modèles montrent que la performance repose sur une gouvernance ouverte et équilibrée. Aujourd'hui, pour garantir une gestion efficiente et des résultats concrets, l'État ne devrait pas être l'actionnaire majoritaire d'Areeba Guinée. C'est la position que nous défendons. Nous estimons que l'État doit jouer pleinement son rôle de régulateur : veiller, contrôler et encadrer, afin de permettre au partenaire technique d'assurer une gestion performante de l'entreprise. »

**Synthèse d' ASD**

qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires par voie électronique.

**3. L'interopérabilité totale** : Un client Orange Money doit pouvoir payer un commerçant utilisant Mobile Money sans friction ni surcoût.

**4. La digitalisation des services publics** : Que chaque taxe, chaque amende et chaque facture (EDG, SEG) soit payable exclusivement via mobile pour donner l'exemple.

Conclusion : Choisir son Futur La crise des billets de banque nous place à la croisée des chemins. Nous pouvons continuer à subir les pénuries et l'insécurité du cash, ou nous pouvons saisir cette opportunité pour moderniser notre économie. Le courage inlassable de nos femmes vendeuses et la rigueur de nos gestionnaires doivent désormais être soutenus par des outils du XXIe siècle. La monnaie de demain ne se touchera pas avec les mains, elle se gèrera avec l'esprit.  
**Kéfina Diakit**

Economie

## La Révolution Numérique au Secours du Franc Guinéen

La crise de liquidités qui frappe actuellement nos banques et nos marchés n'est pas seulement un problème technique ; c'est un signal d'alarme. Alors que le billet de banque se raréfie, une question s'impose : et si cette pénurie était l'électrochoc nécessaire pour propulser la Guinée dans l'ère du paiement numérique ? Ce dossier explore comment la dématérialisation peut transformer notre économie, du grand négoce de Madina jusqu'à l'étal de la vendeuse de condiments.

**1- L'Échec du « Tout-Cash »** : Un Modèle à Bout de Souffle

En Guinée, l'économie respire traditionnellement par le cash. Cependant, cette dépendance excessive crée une vulnérabilité systémique. Lorsque les billets manquent, comme c'est le cas actuellement,

c'est tout le système sanguin de l'économie qui s'arrête.

**-L'insécurité physique** : Le transport de fortes sommes d'argent liquide favorise le banditisme de quartier et les braquages.

**-L'opacité financière** : Le cash rend difficile la traçabilité des transactions, favorisant l'évasion fiscale et le secteur informel non productif pour l'État.

**-Le coût de gestion** : Imprimer, sécuriser et transporter des billets coûte cher à la Banque Centrale.

**2- Les Avantages de la Dématérialisation** : Un Gain de Temps et de Sécurité

Le passage au paiement numérique (Mobile Money, cartes bancaires, virements instantanés par QR Code) offre des solutions immédiates à la crise actuelle.

**a) Disponibilité 24h/24** : Plus be-



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Réf: 0211 PRG/SONAPI SA/DG/2026

Conakry, le 22 AVR 2026

## Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

### No : 001/SONAPI SA/ SPM /2026

## Sélection d'un cabinet pour la mission d'accompagnement pour la mise en œuvre du PSD 2026 -2028 de la SONAPI SA

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans :

- Le journal des appels d'offres n°779 du 06 Avril 2026 ;
- Le journal Le Rassembleur n°602 du 06Avril 2026 ;
- Le journal Le pays n°0184 du 06 Avril 2026.

2. La SONAPI.SA dans le cadre de l'exécution de son budget a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) « **mission d'accompagnement pour la mise en œuvre du PSD 2026-2028 de la SONAPI SA** »

Les services comprennent :(Voir les termes de références)

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

La méthode de sélection sera basée sur les qualifications du consultant. A l'issu de l'évaluation des manifestations d'intérêts, une demande de proposition sera envoyée au candidat présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission.

4. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du Code des marchés publics.

5. Les candidats seront évalués selon les critères suivants

- Expérience générale
- Expérience spécifique (dans des conditions semblables)
- Disponibilité des compétences parmi le personnel d'encadrement
- ETC.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence ou obtenir les TDRs à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : A l'attention de : Responsable de Passation des Marchés de la SONAPI.SA ; Yimbaya km 17, commune de Gbessia,

Tel : 612 12 19 10 ; 626 75 15 53 ; 620 06 74 87 ;

Email : [spm@sonapign.com](mailto:spm@sonapign.com)

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PSD 2026-2028 DE LA SONAPI.SA » à l'adresse ci-après : SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE (SONAPI.SA), Yimbaya km 17, commune de Gbessia, Tel : 612 12 19 10 ; 620 06 74 87 ; 626 75 15 53 ; Email : [spm@sonapign.com](mailto:spm@sonapign.com) /

**Date limite : 06 Mai 2026**

**Heure : 10 Heures 30 minutes**

8. La décision de sélection des consultants sera prise et notifiée le 20 Mai 2026.

La Directrice Générale

  
Maimouna Laure MAH-BARRY



SONAPI SA Capital Social 50 000 000 000 GNF  
NIFp : 151019486 | Clé TVA : 26

Yimbaya Km 17, Commune de Gbessia BP : 4885 Conakry, République de Guinée  
612 12 19 19 | [contact@sonapign.com](mailto:contact@sonapign.com) | [www.sonapign.com](http://www.sonapign.com)

**SIMANDOU**  
2040   
[www.guinee.gn](http://www.guinee.gn)

Médias

## Lancement des travaux de construction du siège de Simandou TV à Conakry

Le mercredi 22 avril 2026, l'on a procédé au lancement des travaux de construction du siège de la télévision thématique Simandou TV et du siège combiné destiné à plusieurs organes publics à savoir, la direction de la Radio rurale, du journal Horoya, de l'Agence guinéenne de presse ainsi que du Fonds d'appui pour le développement des médias. Les cérémonies ont été organisées successivement à Kaporou puis au centre directionnel de Koloma sous la présidence du ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation, Mourana Soumah.



Au nom de la compagnie d'ingénierie en charge du projet de construction de Simandou TV, Saikou Sow a expliqué : « C'est avec une grande fierté que nous célébrons aujourd'hui l'aboutissement d'un projet pensé pour la jeunesse guinéenne, le projet Simandou. Ce bâtiment n'est pas une construction ordinaire. Dès sa conception, il a été voulu comme un outil au service de l'innovation. Offrir à notre jeunesse un espace professionnel où les idées prennent vie devant une caméra, derrière un bureau et au cœur d'un studio. La force de ce projet réside dans la symbiose entre les architectes, les ingénieurs et les équipes du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation. Chaque espace a été pensé et finalisé de manière concertée afin que chaque besoin soit pleinement pris en compte. »

Quant à Fodé Keita, représentant de l'entreprise en charge de la construction, il a donné certains détails techniques. « Il s'agit d'un bâtiment R+9 avec sous-sol, à usage administratif, comprenant des bureaux modernes, fonctionnels et adaptés aux exigences de notre époque. À travers ces projets, nous affirmons notre engagement à bâtir des infrastructures durables, innovantes et respectueuses des normes architecturales et environnementales. Nous avons voulu imaginer un bâtiment alliant esthétique, fonctionnalité et performance. Ce futur immeuble, appelé siège combiné, sera conçu pour offrir des espaces de travail optimisés, favorisant le bien-être des usagers, la collectivité et l'efficacité énergétique. », a-t-il expliqué.

Dans son intervention de cir-

constance, le ministre Mourana Soumah a déclaré : « Ce que nous faisons aujourd'hui est une réponse directe à cette réalité. Nous exécutons une instruction claire de Son Excellence le Général Mamadi Doumbouya qui est de créer une télévision par les jeunes, pour les jeunes et au service de l'entrepreneuriat. Il s'agit d'une vision plus large, celle du programme Simandou 2040. Il vous souviendra que ce projet est un programme transversal comprenant 122 programmes et 36 réformes, répartis autour de sept secteurs d'activité avec 14 sous-segments. Dans ce cadre, il existe des volets de communication et de transformation visant une meilleure intégration de l'ensemble des couches sociales. Le projet présenté aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette vision, notamment dans son volet infrastructures. Ces infrastructures doivent s'accompagner d'outils de communication adaptés. D'où la jonction entre Simandou TV et le développement des infrastructures...

Les infrastructures numériques et aujourd'hui Simandou TV, émanent d'une volonté politique de Monsieur le Président. Vous conviendrez avec moi que Simandou, c'est toute une histoire. Une histoire minière, mais aussi une histoire économique. Minière, car nous sommes en train de mettre en place l'exploitation de cette ressource, qui permettra à la Guinée d'accélérer sa transformation économique. Avec Simandou TV, les jeunes bénéficieront de studios, de formations, d'opportunités d'emploi et d'un accès au marché. Au-delà, il s'agit d'une télévision thématique qui permettra de valoriser toute l'histoire de Simandou et de devenir un véritable hub de création et une source d'inspiration pour les jeunes porteurs de projets et d'initiatives entrepreneuriales. »

**Synthèse de Mamadou Oury**

## Chronique d'un hold-up institutionnel avorté

AGEPI



Le spectacle offert par l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) dépasse désormais le cadre du simple différend associatif pour sombrer dans le vaudeville juridique. Entre mandats expirés, élections « fantômes » et appétits financiers aiguisés, l'institution qui devrait être le rempart de l'éthique médiatique vacille sous les coups d'une imposture manifeste.

### Le Mirage de la Légitimité Parallèle

Comment une organisation sérieuse peut-elle tolérer qu'un bureau sortant, dont le mandat a expiré depuis novembre 2025, s'autoproclame encore souverain ? Madame Aminata Camara, après avoir tenté une prorogation unilatérale et sans base légale de son règne, semble avoir ouvert la voie à une stratégie du chaos.

Le 16 janvier 2026, alors que le contentieux faisait rage, une « assemblée élective parallèle » a été organisée dans une opacité totale. Sans publicité, sans convocation régulière et sans liste de présence fiable,

ce conclave de l'ombre a accouché d'une présidence de circonstance : celle de Monsieur Aboubacar M'Mah Soumah. Cette manœuvre opportuniste ne vise qu'à créer un semblant de légitimité pour contrer l'élection régulière du 29 novembre 2025, laquelle s'est tenue sous contrôle d'huissier et a porté Mamadou Aliou Diakité à la tête du bureau.

### L'Odeur de la Subvention : 100 Millions de Raisons de S'accrocher

Pourquoi tant d'acharnement à maintenir une structure parallèle ? La réponse, comme souvent, se trouve dans les coffres. La Direction Générale des Élections (DGE) s'apprête à verser une subvention de **100 000 000 GNF** à l'AGEPI pour la couverture des futures échéances électorales. C'est ici que l'immixtion devient insupportable : Monsieur Soumah, fort de son titre usurpé, a poussé l'audace jusqu'à signer un protocole d'accord avec la DGE. Cette tentative de captation de fonds publics par une équipe « mal élue et non reconnue » constitue

CNT

## La colère des travailleurs parlementaires

Le mercredi 22 avril 2026, selon le site Mosaiqueguinee, le syndicat de l'administration parlementaire, soutenu par plusieurs travailleurs du Conseil national de la transition (CNT), a tenu un sit-in devant les locaux de l'institution faisant office de parlement.



Ces fonctionnaires parlementaires se sont vus dans l'obligation de se faire entendre à travers une mobilisation. Parmi leurs points de revendication, il y a notamment le statut particulier qui, la veille, a été officialisé. Ils martèlent que leurs préoccupations ne se limitent pas au seul statut. « C'est vrai, le statut particulier est un document fondamental. Mais il y

a d'autres points tout aussi importants, notamment les arrêtés d'application qui déterminent les avantages professionnels. Vous n'êtes pas sans savoir que cela fait 30 ans que l'administration parlementaire existe. Nous faisons face à des problèmes de plan de carrière, de reconnaissance liée à l'ancienneté, ainsi qu'à des difficultés en matière d'assurance maladie. Ce sont ces arrêtés qui permettront de définir concrètement ces avantages, essentiels à la vie des travailleurs parlementaires », a confié Ismaël Gassim Kalissa, tout en rappelant l'existence d'un mémorandum élaboré depuis plusieurs années. « Il était fondamental de signer ce mémorandum, mais cela n'a pas été possible hier, les représentants présents n'ayant pas le mandat nécessaire. Il fallait donc retourner à la base pour finaliser les procédures et obtenir les signatures », a-t-il ajouté.

une menace directe pour les ressources de l'association.

**La Justice face à l'Imposture : Le Rendez-vous du 29 Avril** Pourtant, le droit a déjà parlé à plusieurs reprises :

- **Décembre 2025** : Le tribunal ordonne l'ouverture forcée du siège, actant la prise de possession par le nouveau bureau élu.

- **Avril 2026** : Le Tribunal de Première Instance de Kaloum relaxe purement et simplement Mamadou Aliou Diakité des accusations d'usurpation de titre portées par l'ancienne direction, confirmant ainsi la vacuité de leurs griefs. Malgré ces camouflets judiciaires, l'obstination des « dissidents » force aujourd'hui l'AGEPI à retourner devant les tribunaux en procédure d'urgence. L'ordonnance n°36, signée par la Présidente du Tribunal de Kaloum, autorise désormais une assignation en référé d'heure à heure pour le 29 avril 2026.

**Note d'analyse** : L'enjeu de cette audience n'est pas seulement financier. Il s'agit de savoir si la presse indépendante guinéenne peut être représentée par des structures nées dans la clandestinité ou si la vérité des urnes et la rigueur des statuts prévaudront enfin sur les manœuvres de couloir. Le 29 avril, la justice devra trancher pour mettre fin à cette confusion entretenue qui déshonore la corporation.

**Kèfina Diakité**

Abordant le sujet relatif à la situation des cotisations à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), il a déploré le fait que l'Assemblée nationale ait accusé un retard de paiement depuis mars 2021. « Cette question fait également partie des points débattus et consignés dans le mémorandum, afin que ces cotisations soient enfin régularisées », a déclaré Ismaël Gassim Kalissa, appelant les travailleurs à rester mobilisés, malgré le congé parlementaire récemment accordé. « Nous avons invité les travailleurs à rester mobilisés, car plusieurs points restent en suspens, notamment les arrêtés d'application et la question de la CNSS. Lorsque nous avons annoncé ce sit-in, les autorités ont précipitamment envoyé le personnel en congé parlementaire, probablement pour entraver notre mobilisation. Mais comme vous pouvez le constater, malgré ces obstacles, la mobilisation a été forte, preuve de l'engagement des travailleurs à faire valoir leurs droits fondamentaux », a-t-il confié à Mosaiqueguinee.com.

**Synthèse d'ASD**